

L'association a été déclarée en préfecture le 15 mars 2004, et son inscription est parue au Journal Officiel du 3 avril 2004.

Les élèves architectes de l'école de NANTES travaillent depuis novembre 2003 sur des projets de restauration ou de mise en valeur de nos lavoirs. Ces travaux seront exposés dans le hall de la Mairie de LAMBALLE du 29 mai au 20 juin.

Monsieur Guy De SALLIER-DUPIN qui est à l'initiative du circuit « Ponts et lavoirs ou balade au fil de l'eau à LAMBALLE » a accepté de nous guider au cours d'une visite commentée le dimanche 6 juin (départ place du champ de foire à 9H 00).

Peuvent adhérer à l'association, les propriétaires d'un lavoir moyennant le versement de la somme de 8 €uros à :

- _ **Raoul LE BARTZ** - 128, rue Paul Langevin - 22400 LAMBALLE
- _ ou **Jean-Pierre LE GUEVEL** - 1, chemin du Grand Chalet - 22400 LAMBALLE
- _ ou l'Office du Tourisme - Place du Martray - 22400 LAMBALLE

Chaque année, l'association se propose d'aider les propriétaires désireux de valoriser ou de rénover leur lavoir, selon ses possibilités financières et techniques.

Cette aide se concrétisera, suite à la constitution d'un dossier, par :

- _ une subvention de 10% des travaux octroyée par l'Etat, subvention pouvant être abondée jusqu'à un maximum de 40% par la Région et le Conseil Général.
- _ une participation financière de l'association,
- _ une participation technique du Lycée Professionnel du bâtiment « Jean MONET » de QUINTIN,
- _ l'aide éventuelle d'une équipe de bénévoles à constituer.

Nos partenaires pour 2004 : sur 21 entreprises contactées, 9 ont trouvé le projet intéressant et accepté de nous aider :

CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, EUROVIA, ENTREPRISE BEUREL, COOPERATIVE DU GOUESSANT, ROSE-ELUDIS, INTERMARCHE, CHAMPION, MICHIGAN.

(Soit pour 2004, une recette totale de 6800 €uros qui nous permettra lorsque nous connaîtrons les subventions publiques de définir le montant total de l'aide par lavoir, probablement en septembre, octobre.)

Lors de votre adhésion, faites-nous part de vos projets de rénovation, de votre désir de participation à l'animation de l'association (conseil d'administration, équipe de bénévoles...).

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de nos démarches.

A bientôt pour le n° 2